Document generated on 10/11/2024 10:41 p.m.

Études internationales

PROSCHE, Frédéric. *Vers une Europe post-industrielle ?* Paris, Économica, 1993, 239p.

Pierre Riopel

Volume 25, Number 2, 1994

URI: https://id.erudit.org/iderudit/703339ar
DOI: https://doi.org/10.7202/703339ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)
1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Riopel, P. (1994). Review of [PROSCHE, Frédéric. *Vers une Europe post-industrielle ?* Paris, Économica, 1993, 239p.] *Études internationales*, *25*(2), 383–384. https://doi.org/10.7202/703339ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

de façon convaincante en quoi elle innove au regard des autres instruments existants ; dans quels domaines elle est en retrait pas rapport à ceux-ci ; combien encore, il convient de s'interroger sur sa portée concrète au bénéfice tant des individus que des peuples qu'elle entend protéger.

Jean MALLEIN

Faculté de Droit et des Sciences économiques de Brest, France

EUROPE

Vers une Europe post-industrielle ?

PROSCHE, Frédéric.
Paris, Économica, 1993, 239p.

Considérant l'émergence de structures de type postindustriel dans plusieurs pays européens, Frédéric Prosche se pose la question, comme l'indique en partie le titre de son volume, à savoir si ce phénomène contribue, continuera de contribuer ou contribuera éventuellement à la création et au développement de l'Europe fédérale. Dès le départ, l'auteur nous précise cependant qu'une société ou une ère postindustrielle demeure un concept particulièrement large et confus, lequel ne peut se limiter au simple fait que les services (le secteur tertiaire) deviennent sans cesse plus omniprésents dans l'économie des pays les plus industrialisés.

Quoique souvent remises en question par l'auteur, les thèses post-industrialistes occupent quand même une place importante dans cet ouvrage, et tout particulièrement «les trois grandes thèses suivantes : la société post-industrielle est une société tertiaire, dans laquelle le développement scientifique et technique joue un rôle crucial, et dans laquelle on assiste à la recherche d'un meilleur équilibre entre «économique» et «social» par le biais d'un abandon progressif des sophismes utilitaristes de l'«économisme» libéral au profit de modes de pensée et de gestion de la société, plus «collectifs», plus «communautaires».

Prosche admet que les services, la science et la technique, ainsi qu'une gestion plus «communautaire» ont connu un développement considérable dans plusieurs pays européens. Il conclut également qu'il existe effectivement une certaine convergence entre ces trois grandes caractéristiques de la postindustrialisation. Les glissements sectoriels attribuables aux changements techniques n'en sont-ils pas d'ailleurs un exemple probant ? Pourtant, de là à prétendre que ces éléments contribuent directement et vigoureusement à l'émergence d'un fédéralisme européen ou d'une Europe postindustrielle intégrée, il y a une marge ou un pas important que l'auteur ne semble pas prêt à franchir. De fait, il semble plutôt d'avis que ce «qui attend l'Europe de l'ère post-industrielle est peut-être beaucoup moins une Europe fédérale ou intégrée qu'une société réduite à n'être qu'un marché». La réalisation de l'union politique nécessitera, selon l'auteur, une véritable «révolution culturelle».

Dans le premier chapitre de son livre, Prosche fait un bon examen, à travers la littérature postindustrialiste, des trois grands aspects de la société post-industrielle, tels que mentionnés ci-dessus (*i.e.* les services (le tertiaire), la science et la technique, ainsi que le communautaire). Il effectue

ensuite – dans les trois autres chapitres de son ouvrage – une analyse approfondie des aspects susmentionnés en tentant de déterminer s'il existe ou non une certaine conjonction de l'évolution de ces éléments dans le sens du développement d'une Europe postindustrielle intégrée ou de la construction des «États-Unis d'Europe».

Mentionnons, à titre d'exemple, que le chapitre trois, intitulé «Vers quelle Europe de la science et de la technique ?», trace un très bon historique de l'émergence d'un effort scientifique et technique communautaire dans la CEE, dans l'étude du cas d'Euratom. Prosche examine également dans ce chapitre l'émergence d'une coopération scientifique et technique non communautaire en se penchant sur différents cas, comme celui du Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN). L'auteur analyse ensuite les premières impulsions importantes dans ce domaine, comme les programmes ESPRIT et EUREKA. Son étude des processus de l'innovation et de la diffusion technologiques, ainsi que celle de la croissance et de la prospérité économiques, par des auteurs comme Schumpeter, Perroux et Freeman, amènent Prosche à se demander si les efforts actuellement consacrés à cette fin en Europe sont réellement propices au renouveau économique de la Communauté ou si ces derniers ne sont pas tout simplement une occasion de rapprochement entre Européens.

L'ouvrage de Prosche est finalement fort bien documenté, présenté et structuré. Le style interrogatif, maintes fois utilisé par l'auteur (dans le titre du volume, ainsi que dans celui de plusieurs chapitres et sections), convient parfaitement au sujet et à son analyse que l'on peut qualifier d'intéressants et de pertinents.

Pierre RIOPEL

Direction des politiques technologiques
Ministère de l'Industrie, du Commerce,
de la Science et de la Technologie, Québec

Le Conseil européen.

TAULEGNE, Béatrice.
Paris, Presses Universitaires de France, Coll. «Les grandes thèses du droit français», 1993, 505p.

Du triangle Commission – Parlement – Conseil, ce dernier est sans doute à la fois le plus médiatique et le moins bien connu quant à son histoire, son intégration dans les institutions européennes et quant à son rôle dans le processus décisionnel communautaire. Ces deux grandes parties structurent l'étude, issue d'une thèse de droit, qui «s'arrête délibérément au Conseil de Strasbourg de décembre 1989... mais les sessions ultérieures n'ont fait que corroborer les thèses soutenues» selon l'auteur.

La genèse du Conseil (Titre 1) montre que l'idée d'une coopération politique évoquée dès 1958 par de Gaulle se heurta longtemps d'une part à l'absence de l'Angleterre, d'autre part au poids de l'OTAN, lieu naturel pour plusieurs États membres d'un tel débat. Après le rejet du Plan Fouchet, il fallut attendre 1972 pour que les dirigeants européens désignent l'Union européenne comme nouvel objectif politique. Les nécessités d'une concertation accrue en politique étrangère, l'alourdissement du processus décisionnel communautaire entre autres rendaient nécessaire la promotion d'un exécutif. La création du Con-